

MAIRIE D'ANJOU

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Etaient présents : DOLPHIN Jean-Michel, MOREL Christine, LECLERCQ Claude, BOUTEILLON Véronique, MOREL Joël, DOLJANSKY Paul, CORSAT Marie-Cécile, ZENNER Christel, REBUT Carine, DUMOULIN Sabrina, BOGEAT Caroline, CICILIEN Thibault.

Excusés : ALFARO Ramon.

Mr ALFARO Ramon a donné pouvoir à Mr MOREL Joël.

Absents : TALARON Patrice, CASTEL Jonathan.

Christine MOREL est élue secrétaire de séance.

Présence d'Eliane MARTIN Attaché Territorial.

Début de séance à 19H.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions ou observations sur lecompte-rendu du dernier conseil municipal du 2 mars 2021, l'assemblée n'en n'a aucune.

✓ **COMPTE DE GESTION 2020 :**

Le compte de gestion, document comptable émis par la Trésorerie du Roussillonnais, retrace toutes les opérations effectuées par la commune en adéquation au centime près avec les écritures du comptable public.

On y trouve les résultats de clôture de l'exercice 2020 soit :

Un excédent de 84 219,84 € en section d'investissement ;

Un excédent de 240 797,52 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont à reprendre au budget primitif 2021.

Après vote, le conseil municipal APROUVE le compte de gestion communal 2020 à l'unanimité.

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

Le compte administratif, document comptable émis par la commune, reprend toutes les opérations réalisées sur 2020, tant en fonctionnement et investissement, en dépenses et recettes.

Les réalisations de chaque chapitre sont données avec détails sur certains articles.

Les résultats de l'exercice 2020 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT Dépenses : 514 384,03 €
Recettes : 630 624,59 €

Soit un excédent de 116 240,56 €.

INVESTISSEMENT Dépenses : 50 671,86 €
Recettes : 266 629,48 €

Soit un excédent de 215 957,62 €.

VOTE pour l'approbation du compte administratif 2020 : APPROUVE à l'unanimité :
délibération sera rédigée.

✓ **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 :**

Le conseil municipal VOTE et DECIDE d'affecter l'excédent antérieur reporté de 240 797,52 € au compte 002 recettes de fonctionnement sur le budget primitif 2021 :
délibération sera rédigée.

✓ **VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient désormais de délibérer uniquement pour les 2 taux de foncier bâti et non bâti.

Du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi de finances a introduit comme conséquence l'affectation aux communes de la part de la taxe foncière bâti départementale.

Une petite augmentation en foncier bâti est proposée.

Le conseil municipal VOTE et DECIDE d'augmenter la taxe du foncier bâti de 1%.

Après VOTE, il est décidé à l'unanimité que la taxe foncière bâti passera de 15,90% à 16,90 % pour 2021 pour les administrés. Toutefois la recette perçue par la commune sera augmentée du taux de 15,90 % du département.

Quant à la taxe foncière non bâti, elle est maintenue au même taux soit 51,85%.

✓ **AMORTISSEMENT FRAIS DEMATERIALISATION COMPTABILITE ET ACTES :**

En 2020, la commune a dû acquérir des logiciels, et s'acquitter d'une installation et formation auprès de son prestataire informatique BERGER-LEVRAULT, afin de procéder à la dématérialisation des données comptables et des actes (délibérations...) pour un montant de 1674 €.

Monsieur le Maire explique qu'il convient à présent d'amortir cette dépense. Le conseil municipal vote et décide d'amortir cette somme de 1674 € en une seule fois en 2021 et de la porter au budget primitif 2021. Délibération sera rédigée en ce sens.

✓ **BUDGET PRIMITIF 2021 :**

La commission de finances s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur un projet de budget primitif.

Après présentation et explications, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner quant à ce projet.

Après vote, le conseil municipal, unanime, décide d'entériner la proposition de budget primitif 2021 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général	185 180 €
Chapitre 012 Charges de personnel	239 920 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre (amortissement)	12 805 €
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	92 710 €
Chapitre 66 Charges financières	14 451 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	1 000 €
Chapitre 68 Dotations aux provisions	1 000 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	31 297,95 €
Chapitre 023 Virement à la section investissement	260 000 €

FONCTIONNEMENT Recettes :

Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	240 797,52 €
Chapitre 013 Atténuations de charges	1 000 €
Chapitre 70 Produits des services	22 287 €
Chapitre 73 Impôts et taxes	417 725 €
Chapitre 74 Dotations et participations	129 229 €
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	26 620 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	100 €
Chapitre 78 Reprise sur amortissement et provisions	605,43 €

Le fonctionnement est ainsi équilibré à 838 363,95 €

INVESTISSEMENT Dépenses :

Chapitre 16 Remboursement d'emprunts	121 388 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	7 885 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	237 700 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues	13 317,84 €

INVESTISSEMENT Recettes :

Chapitre 001 Solde d'exécution d'investisss reporté	84 219,84 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	260 000 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre (amortissement)	12 805 €
Chapitre 10 Dotations Fonds divers	15 715 €
Chapitre 16 Emprunts	7 551 €

L'investissement est équilibré à 380 290,84 €.

✓ DIVERS :

CLOCHE N°1 : L'église nécessite certaines réparations dont la cloche n°1 où un devis de 2320,80 € nous a été fourni.

Un problème de fenêtres est à noter également, après discussions avec la paroisse, il s'avère que les frais pour remplacement de fenêtre côté clocher seront pris en charge par la paroisse et ceux côté sacristie le seront par la commune.

ASSAINISSEMENT CHEMIN DU TINAL :

Un problème avait été détecté depuis plusieurs années car 5 habitations avec assainissement individuel étant hors normes, provoquaient un écoulement nauséabond.

Des travaux réalisés par le service assainissement de la Communauté de Communes EBER devraient débiter rapidement.

ASSAINISSEMENT WC DE LA TOUR

Le service des Eaux et Assainissement d'EBER prendra en charge la descente du chemin en 250 mm ainsi que la pose des puisards mis à niveau assez bas afin de récupérer à l'avenir le raccordement des habitations environnantes. Ces travaux seraient réalisés avec une participation financière de la commune. Nos agents réaliseront le raccordement des WC. Les frais de raccordement au service des eaux s'élèvent actuellement à 2200 €.

Mr le Maire clôture la réunion de conseil municipal à 21h30.